

## AppleCare+ pour Apple Vision Pro

**France (à l'exclusion de Monaco, des DROM, des TOM et des PTOM)**

### Annexes

La présente Annexe établit les informations tarifaires et fiscales pour l'Équipement couvert. Elle est intégrée à votre Police et en fait partie intégrante.

La Prime de Votre Police suit la tarification suivante :

|                    | Police à Durée Déterminée | Police mensuelle |
|--------------------|---------------------------|------------------|
| Apple Vision Pro : | 549€                      | 27.99€           |

La Taxe d'assurance au taux applicable est comprise dans ces prix.

La Taxe d'assurance pour l'Équipement couvert est de 9 %. Veuillez noter que ces taux sont sujets à modification.

La Franchise pour l'Équipement couvert est la suivante :

|                                                                 |      |
|-----------------------------------------------------------------|------|
| Déclaration de sinistre pour Dommages accidentels de Niveau 1 : | 29€  |
| - Dommage sur des Accessoires inclus                            |      |
| Déclaration de sinistre pour Dommages accidentels de Niveau 2 : | 299€ |
| - Autre dommage accidentel                                      |      |